



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MISE À JOUR : MARS 2022

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MISE À JOUR : MARS 2022

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la planification en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-85595-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-85596-5 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-065-24_08

MESSAGE DES MINISTRES

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concrétise la volonté du gouvernement de faire de l'éducation sa priorité. Il présente des engagements à la fois réalistes et ambitieux que nous souhaitons réaliser le plus rapidement possible. Au centre de ce plan et au cœur de nos actions se trouvent les élèves, les étudiants, le personnel enseignant et tous les membres des équipes-écoles. Il interpelle également l'ensemble des acteurs et des partenaires du Ministère dans l'atteinte des objectifs liés à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

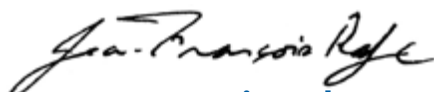
L'inclusion et la réussite de toutes et de tous, tant dans les domaines du loisir et du sport que dans celui de l'éducation, vont constituer le principal enjeu stratégique des prochaines années. La diversité des personnes et des besoins appelle des trajectoires éducatives variées et adaptées.

Une des grandes priorités gouvernementales concerne les enfants en bas âge. Le ministère de l'Éducation, le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux se sont donné pour objectif commun d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits. Il est de notre devoir de donner à tous les enfants les meilleures conditions de développement et d'apprentissage pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

Le Plan stratégique prend aussi en considération les avantages du numérique dans un contexte éducatif et pédagogique. À cet égard, la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur vient appuyer la volonté du Ministère d'exploiter toutes les possibilités du numérique au bénéfice de la réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants. Le plan stratégique marque aussi un tournant important pour la consolidation et l'avenir de l'école québécoise, en ce sens qu'il vise à offrir des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, sains et sécuritaires, propices à la créativité et à l'innovation, notamment grâce à la construction de nouvelles écoles résolument plus modernes, attrayantes et stimulantes.

La question de la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air fait bien sûr partie intégrante du plan stratégique ministériel. Cette pratique, dont les bienfaits sont reconnus et documentés, est essentielle notamment pour les élèves en milieu scolaire où apprendre, bouger et réussir se conjuguent pour un développement harmonieux de leurs talents. Cette pratique contribue également à l'inclusion des personnes et des communautés, et à la reconnaissance de l'apport de la diversité.

Pour atteindre l'excellence dans les domaines de l'éducation, du loisir et du sport, l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires sont essentiels. Si le défi est collectif, sa réalisation nous permettra d'en apprécier ensemble toute la portée, aujourd'hui et demain.


Jean-François Roberge

Québec


Isabelle Charest

Québec

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de l'Éducation

Madame Isabelle Charest

Ministre déléguée à l'Éducation

Ministre responsable de la Condition féminine

Édifce Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Comme cela a été annoncé lors de son adoption initiale, le Plan stratégique 2019-2023 a ouvert un nouveau cycle de gestion axé sur les résultats : des résultats perceptibles et significatifs pour les élèves, de même que pour les citoyennes et les citoyens. Ce plan s'appuie sur la volonté ferme du gouvernement, maintes fois répétée, de mettre l'éducation au premier rang de ses priorités, avec comme toile de fond la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, et ce, du point de vue éducatif ou sportif.

La scission du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2020, ajoutée au contexte actuel de pandémie, est l'occasion de revoir le Plan stratégique 2019-2023. Trois changements ont ainsi été apportés. Tout d'abord, nous avons retiré les indicateurs relevant désormais du ministère de l'Enseignement supérieur, puis nous avons procédé à un léger ajustement de certaines cibles en raison de la situation liée à la pandémie. Enfin, nous avons intégré deux indicateurs en lien avec la Stratégie de transformation numérique, qui constitue une priorité gouvernementale.

Les deux dernières années auront démontré, plus que jamais, la nécessaire collaboration de tous les acteurs impliqués dans l'éducation des jeunes et des adultes. Elles auront aussi démontré la nécessité d'adapter, en continu, nos actions pour qu'elles se collent à la réalité du terrain. Le contexte actuel nous demande de porter notre réflexion plus loin, d'innover et de bâtir sur les nouvelles expériences acquises. À ce sujet, quatre axes prioritaires guident nos actions et réflexions : cohérence dans nos orientations, pertinence dans nos analyses, excellence dans notre quotidien, souplesse dans nos interventions.

Le gouvernement actuel s'est donné la responsabilité de contribuer quotidiennement à la construction d'un Québec toujours plus innovant, rempli d'ambition, fort des nouveaux talents issus de notre système éducatif, d'une population physiquement active et de l'exemplarité de notre élite sportive. Ces actions concourent à l'édification d'une société prospère et dynamique pour les générations futures.

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

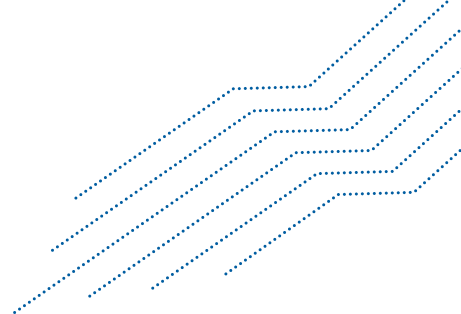
Alain Sans Cartier

Québec

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
NOTE AU LECTEUR	1
L'ORGANISATION EN BREF	3
Mission	3
Vision	4
Des indicateurs phares.....	4
Un objectif commun et des actions convergentes pour trois ministères.....	4
Valeurs et principes	5
Les valeurs liées à la mission du Ministère.....	5
Les valeurs organisationnelles.....	5
Les principes d'action et de gouvernance.....	6
Chiffres clés	7
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	9
Contexte externe	9
De nouvelles orientations gouvernementales en éducation.....	9
La diversité croissante des personnes, des besoins et des populations.....	9
Les clientèles vulnérables dans le réseau scolaire	11
La réussite au Québec et ailleurs.....	12
La place du numérique dans la mission éducative.....	14
Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.....	15
Les infrastructures.....	15
Contexte interne	16
L'expertise des personnes et la compétence organisationnelle.....	16
La valeur stratégique des ressources informationnelles.....	16
CHOIX STRATÉGIQUES	17
Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes et de tous	17
Orientation 1.....	18
Objectif 1.1.....	19
Objectif 1.2.....	21
Objectif 1.3.1.....	22
Objectif 1.3.2.....	23
Enjeu 2 : La qualité des milieux de vie et d'apprentissage	23
Orientation 2.....	24
Objectif 2.1.....	24
Objectif 2.2.....	26
Objectif 2.3.....	27
Objectif 2.4.....	28
TABLEAU SYNOPTIQUE	29

NOTE AU LECTEUR

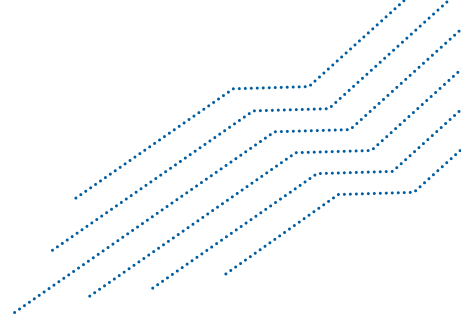


La mise à jour du plan stratégique 2019-2023 propose des ajustements centrés sur l'importance de garder une vision claire, axée sur l'atteinte de résultats significatifs et basée sur des cibles réalistes relevant uniquement de la mission du ministère de l'Éducation.

Trois objectifs ont été fixés pour la présente mise à jour :

- Le retrait des 6 indicateurs relevant désormais du ministère de l'Enseignement supérieur et les ajustements textuels afférents ;
- L'ajustement de certaines cibles pour mieux tenir compte du contexte sociosanitaire actuel par année 2022-2023 ;
- L'ajout de 2 indicateurs en lien avec la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui est une priorité gouvernementale.

L'ORGANISATION EN BREF



Mission

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour notre société. Il a accompagné le Québec dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils poursuivent cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui nous affectent collectivement et individuellement.

Le Secteur du loisir et du sport, fort d'un héritage historique important, a rejoint le Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année au cours de laquelle le gouvernement du Québec a créé le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air par tous les citoyens et citoyennes, de tous âges et de toutes conditions, compte au rang des priorités pour assurer le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et un rapprochement avec la nature.

La réunion des secteurs de l'éducation et du loisir et du sport exprime la convergence de leurs finalités, de leurs valeurs et de leur vision sociétale. La réussite de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume la raison d'être du Ministère et l'idéal qu'il poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

Vision

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif joue un rôle central dans le développement économique, social et culturel des personnes et des communautés. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et des citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale. La mission éducative est un défi de société, et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Dans un monde qui connaît des bouleversements de tous ordres, le système éducatif doit demeurer innovant. La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le Secteur du loisir et du sport. Cette vision, résolument axée sur les résultats, mise sur la réussite et l'excellence.

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

Des indicateurs phares

Parmi les indicateurs définis dans le présent plan stratégique, trois ont été retenus pour figurer au tableau de bord gouvernemental. Ils sont considérés comme étant les plus étroitement associés à la vision ministérielle et ils concernent les domaines suivants :

- La diplomation au préscolaire, au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes et en formation professionnelle
- L'état des infrastructures
- La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

Un objectif commun et des actions convergentes pour trois ministères

Agir tôt et de manière concertée

La volonté du gouvernement est d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits, afin de répondre aux besoins particuliers de chacun de ceux-ci avant même leur entrée à la maternelle à 5 ans. L'objectif consiste à favoriser la réussite éducative et le développement du plein potentiel de chaque enfant.

Les actions de trois ministères visent à consolider les efforts pour favoriser l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, à détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et à intervenir dès leurs premières années de vie.

Dans le cadre de cette approche concertée :

- Le ministère de l'Éducation déploiera la maternelle 4 ans à temps plein partout au Québec, permettant ainsi de s'assurer que plus d'enfants aient accès à des services éducatifs offerts par l'État.
- Le ministère de la Famille mettra en œuvre des stratégies pour joindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et ceux issus de l'immigration, en vue de leur offrir un service éducatif répondant à leurs besoins.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploiera le programme Agir tôt, qui prévoit le rehaussement des services professionnels d'intervention précoce et l'accès graduel à une plateforme numérique permettant de dépister les retards de développement chez les enfants.

Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que nous voulons atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent la vision du Ministère et les orientations de son plan stratégique.

Les valeurs liées à la mission du Ministère

- *Les valeurs sociales et individuelles* : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- *Les valeurs inhérentes au système éducatif québécois* : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- *Les valeurs de l'administration publique québécoise* : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- *Les valeurs relatives à l'action ministérielle* : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Les valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

Les principes d'action et de gouvernance

L'analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* au Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des élèves, des étudiantes et étudiants permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons ou les femmes et les hommes. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, de loisir et de sport ou de condition féminine sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat aux paliers local, régional et national est une voie de communication et de coopération qui apporte une importante valeur ajoutée à ses interventions, notamment sur le plan de la pertinence et de l'acceptabilité sociale.

La subsidiarité

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions qui a pour but d'accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action, la responsabilité de celle-ci étant confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, d'en définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

Le développement durable

Le développement durable est l'élément intérateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant du point de vue du développement du système éducatif que de celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, en plus d'être un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable*, l'élaboration du Plan stratégique a considéré trois principes de développement durable, soit celui de l'accès au savoir, celui de l'équité et de la solidarité sociales et celui de la santé et de la qualité de vie.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 008 en 2020-2021	• Effectif régulier et occasionnel du ministère de l'Éducation
110 611 en 2019-2020	• Effectif enseignant du réseau public (enseignants permanents et occasionnels ainsi que personnel d'appoint ¹ au préscolaire, au primaire et au secondaire)
23 G\$ en 2020-2021	• Dépenses du Ministère
1 368 586 ² en 2019-2020	• Élèves (réseau scolaire)
3 097 ³ en 2019-2020	• Établissements d'enseignement publics et privés (réseau scolaire)

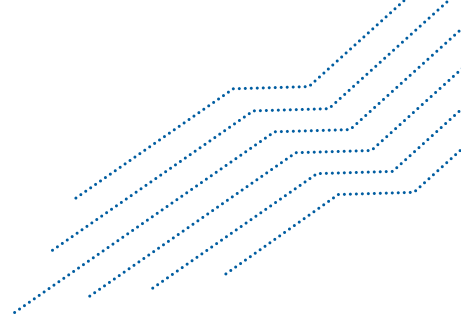
Source : ministère de l'Éducation, données auditées dans le cadre de la production du rapport annuel de gestion 2020-2021.

¹ La catégorie du personnel d'appoint est constituée des autres statuts. Elle comprend le personnel remplaçant, le personnel surnuméraire, le personnel sous octroi, le personnel suppléant, le personnel enseignant à tarif horaire et diverses catégories d'employées et d'employés de soutien (service de garde, surveillance d'élèves, travail en cafétéria moins de 10 heures par semaine, etc.).

² Ce chiffre exclut les 3 194 élèves des écoles gouvernementales.

³ Ce chiffre exclut les 37 écoles gouvernementales.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT



Contexte externe

Le système éducatif évolue au gré de transformations et de tendances sociétales de différents ordres qui exercent une influence déterminante sur les interventions du Ministère et sur les conditions dans lesquelles il doit accomplir sa mission. Ce sont aussi ces éléments du contexte externe qui permettent à l'organisation d'enrichir sa vision à l'égard des résultats qu'il doit atteindre, ou qu'il doit permettre à ses réseaux d'atteindre.

De nouvelles orientations gouvernementales en éducation

Le présent plan stratégique a été élaboré dans une perspective d'intégration et de communication des engagements, des orientations et des priorités du gouvernement. Cet exercice de planification s'est effectué avec le souci d'offrir au ministre de l'Éducation ainsi qu'à la ministre déléguée à l'Éducation un outil de gouvernance qui pourra mieux servir les projets qu'ils souhaiteront réaliser au cours des prochaines années.

Le gouvernement a réaffirmé de façon concrète la priorité que constitue l'éducation pour le développement social, économique et culturel du Québec. À cet égard, il a pris plusieurs engagements majeurs et ambitieux pour le développement du système éducatif et le cheminement des personnes vers leur réussite. Ces engagements phares, intégrés au Plan stratégique, touchent les sujets suivants :

- le personnel professionnel et le personnel de soutien des services éducatifs complémentaires ;
- l'état du parc immobilier scolaire ;
- la maternelle 4 ans ;
- les périodes de détente (récréation) ;
- les activités parascolaires au secondaire ;
- la valorisation de la profession enseignante, et la formation initiale et continue.

La gouvernance scolaire ne figure pas au Plan stratégique pour des raisons essentiellement techniques. La volonté de transformer les commissions scolaires en centres de service est considérée comme un moyen plutôt que comme une fin en soi. Elle n'est pas un résultat mesurable au sens d'un plan stratégique axé sur la prestation de services. Cette absence n'a aucune incidence sur la réalisation de cet engagement.

La diversité croissante des personnes, des besoins et des populations

Les engagements et la vision du gouvernement en matière d'éducation tiennent compte de nombreuses transformations et tendances sociétales qui ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les choix stratégiques que fait le Ministère.

L'immigration, la diversité culturelle, ethnique et linguistique, le vieillissement de la population, la présence accrue d'élèves et d'étudiants autochtones et la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres. Ces changements se font inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, entraînant des effets variables selon les communautés et les régions.

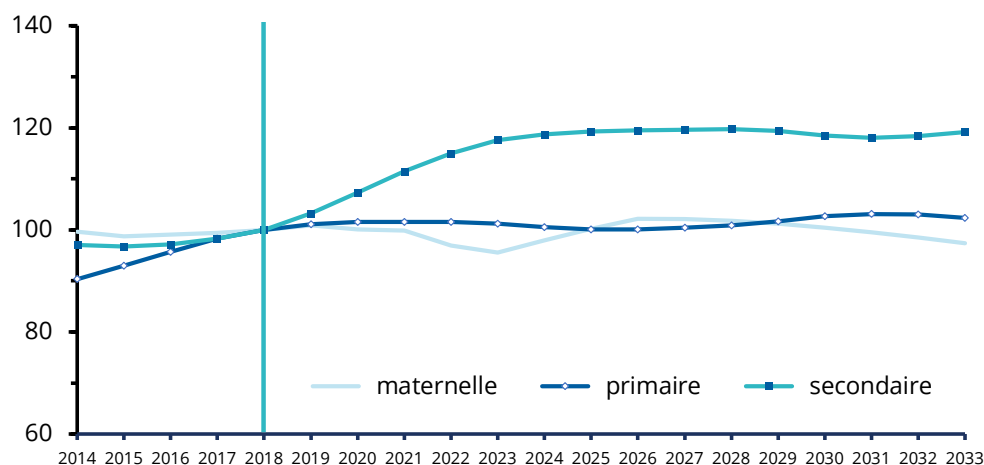
Les Premières Nations et les Inuits

Le contexte démographique des nations autochtones est différent de celui de l'ensemble de la population québécoise. Si, d'une façon générale, la population du Québec est vieillissante, les Autochtones connaissent pour leur part un véritable essor démographique. Chez les membres des Premières Nations du Québec, l'âge médian est d'environ 30 ans, et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 15 à 19 ans. En comparaison, l'âge médian est de 42 ans dans la population québécoise, et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 45 à 49 ans.

L'évolution prévisible des effectifs scolaires et étudiants

Le graphique suivant illustre l'évolution prévisible des effectifs scolaires, notamment la croissance significative du nombre d'élèves du secondaire d'ici 2024. L'ensemble de l'effectif scolaire total devrait passer de 1 053 338 en 2018-2019 à 1 126 549 en 2023-2024, ce qui a une incidence significative sur les besoins en infrastructures.

Évolution et projection de l'effectif préscolaire, primaire et secondaire¹ (30 septembre 2018 = 100)



Source : MEQ, Direction des indicateurs et des statistiques.

1. Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. Les enfants en animation « Passe-Partout » sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont spéculatives ; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années. Source : MEQ, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2019-01-24.

Les clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres populations en croissance, comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés.

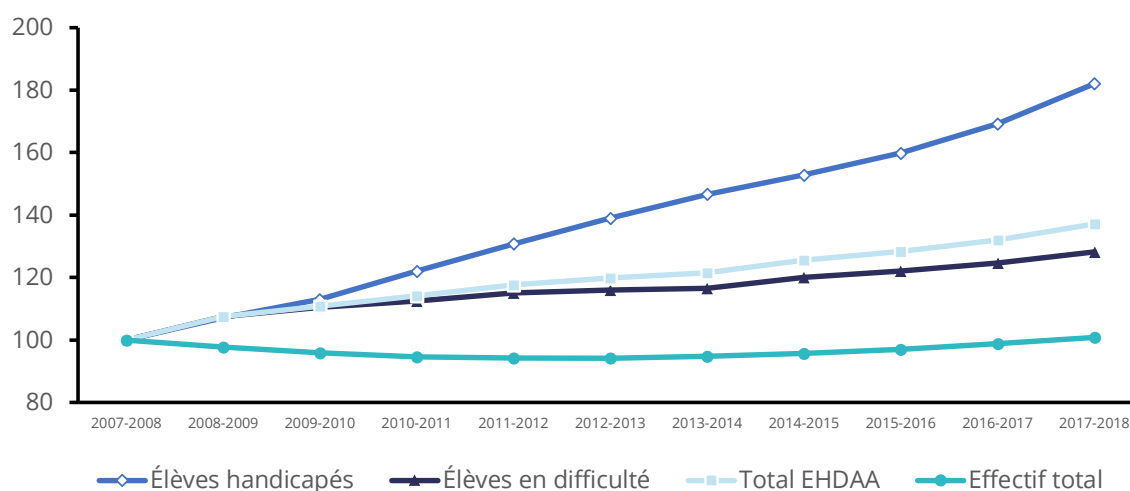
En même temps, d'autres réalités persistent : le taux plus important de décrochage scolaire chez les garçons que chez les filles ; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres ; et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

Les clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres populations en croissance, comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés.

En même temps, d'autres réalités persistent : le taux plus important de décrochage scolaire chez les garçons que chez les filles ; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres ; et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

Évolution de l'indice de l'effectif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dans le réseau public de 2007-2008 à 2017-2018 (2007-2008=100)



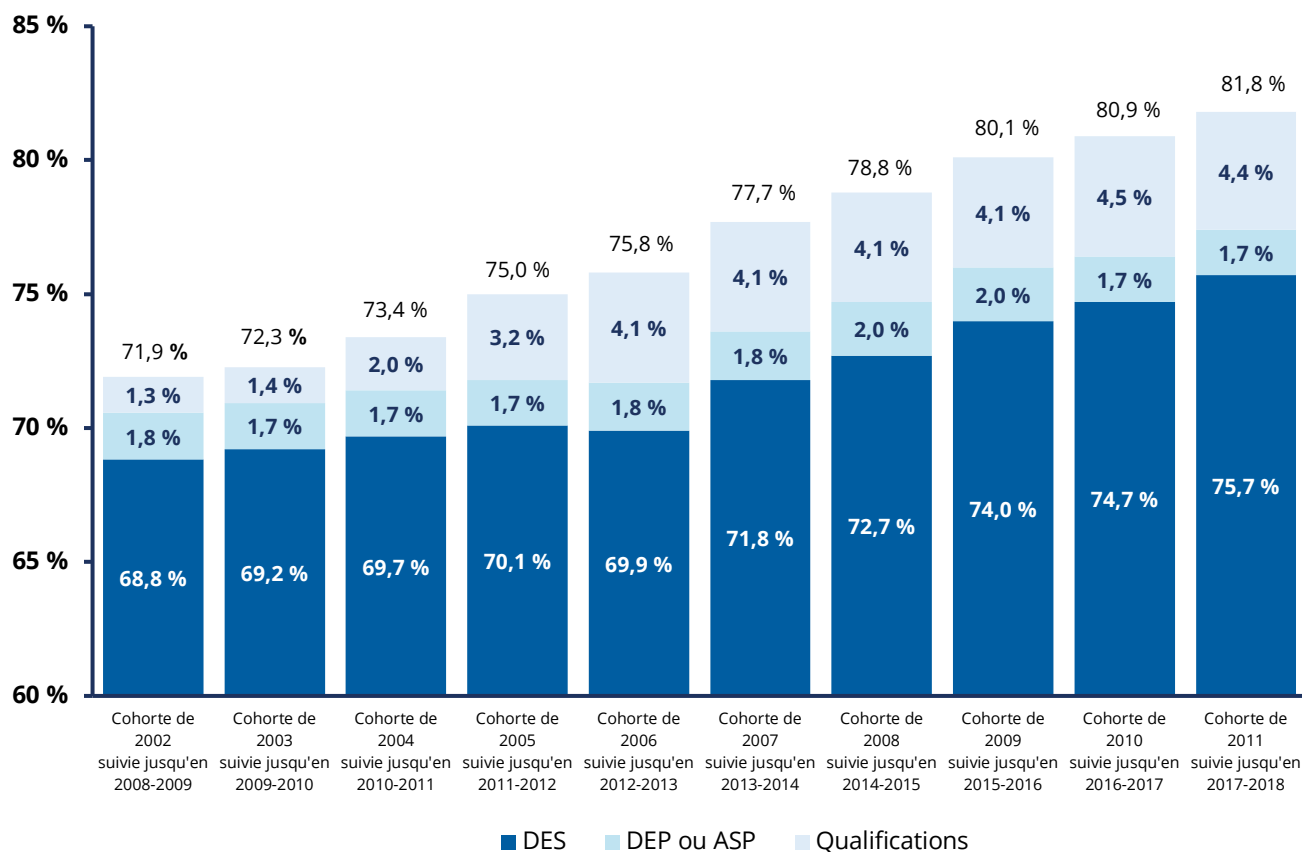
Source : MEQ, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, Système Charlemagne, données au 2019-01-24.

La réussite au Québec et ailleurs

La diplomation au secondaire

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans est en constante progression. Depuis maintenant 10 ans, il est passé de 70,9 % à 81,8 %, soit une augmentation de 9,9 points de pourcentage. Malgré des améliorations au fil des ans, les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves au secondaire doivent cependant faire l'objet d'une intervention particulière. C'est le cas notamment chez les garçons, les élèves issus de milieux défavorisés et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Taux de diplomation et de qualification par cohorte, après sept ans, cohortes de 2002 à 2011 ²



Source : MEQ, TSEP, DGSEG, DIS, *Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire*, mai 2019.

2. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire/>

Une performance enviable du Québec en éducation, mais un retard en enseignement supérieur

Le Québec occupe une position enviable au Canada et sur la scène internationale au regard de plusieurs épreuves touchant les élèves du primaire et du secondaire. Au Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) 2016, les élèves québécois ont obtenu d'excellents résultats en mathématique et, tout comme en 2010 et 2013, le Québec s'est classé premier en surpassant la moyenne canadienne de 30 points et celle de l'Ontario de 33 points. Depuis 2010, il a augmenté sa performance de 26 points.

Au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015, les élèves québécois de 15 ans se démarquent de façon positive :

- En compréhension de l'écrit, aucun pays participant ni aucune province n'ont obtenu un résultat statistiquement supérieur à celui du Québec, qui se retrouve dans le peloton de tête au Canada avec l'Alberta et la Colombie-Britannique.
- Dans le domaine des mathématiques et de la culture scientifique, seule Singapour a un résultat statistiquement supérieur à celui du Québec.
- En mathématique, le résultat du Québec est supérieur à celui des autres provinces canadiennes.
- En sciences, le Québec se retrouve dans le peloton de tête au Canada, avec l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Chez les jeunes adultes québécois de 16 à 24 ans, les tests internationaux du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) montrent des résultats en numératie supérieurs à ceux de l'Ontario, du Canada et à la moyenne de l'OCDE. Inversement, du point de vue de la littératie, les résultats des jeunes adultes québécois sont inférieurs.

Numératie



Littératie



Les effets de l'obtention d'un diplôme sur les perspectives professionnelles des personnes

L'obtention d'un diplôme a un effet direct sur la vie professionnelle des personnes. En effet, le taux de chômage est plus bas chez les personnes qui ont un diplôme d'études secondaires, et il baisse encore davantage chez celles qui détiennent un diplôme d'études supérieures. En 2018, le Québec comptait 4 262 200 personnes en emploi, à temps plein ou à temps partiel. Le taux d'emploi chez les personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires était de 68,4 % et s'élevait à 73,7 % pour celles détenant un diplôme d'études universitaires. Pour la même année, le taux de chômage des individus sans diplôme d'études secondaires était de 10,3 %, alors qu'il n'était que de 3,8 % pour les diplômés universitaires. En outre, les emplois requérant un diplôme universitaire ont été en croissance de 3,8 % au cours des cinq dernières années (2013-2018), alors que les autres emplois ont connu une baisse de 1 % à 2 %.

POUR 2018	EMPLOI EN MILLIERS	TAUX D'EMPLOI EN %	TAUX DE CHÔMAGE EN %	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2013-2018) EN %
EN EMPLOI (TOTAL)	4 262,2	61,0		1,0
• Sans diplôme d'études secondaires	415,4	32,6	10,3	-2,0
• Avec un diplôme d'études secondaires	560,3	54,2	À venir	-2,0
• Avec des études postsecondaires	1 678,5	68,4	À venir	1,0
• Avec diplôme universitaire	1 208,2	73,7	3,8	3,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2018, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Enfin, les gains salariaux augmentent en fonction du diplôme obtenu. Selon une étude³ de l'Institut de la statistique du Québec, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans en 2016 au Québec travaillant à temps plein toute l'année, le revenu d'emploi médian des diplômés universitaires est 58 % plus élevé que celui des diplômés du secteur professionnel ou collégial chez les hommes (79 700 \$ contre 50 500 \$) et de 52 % plus élevé chez les femmes (58 900 \$ contre 38 800 \$). La différence des revenus d'emploi entre les hommes et les femmes demeure toutefois significative.

La place du numérique dans la mission éducative

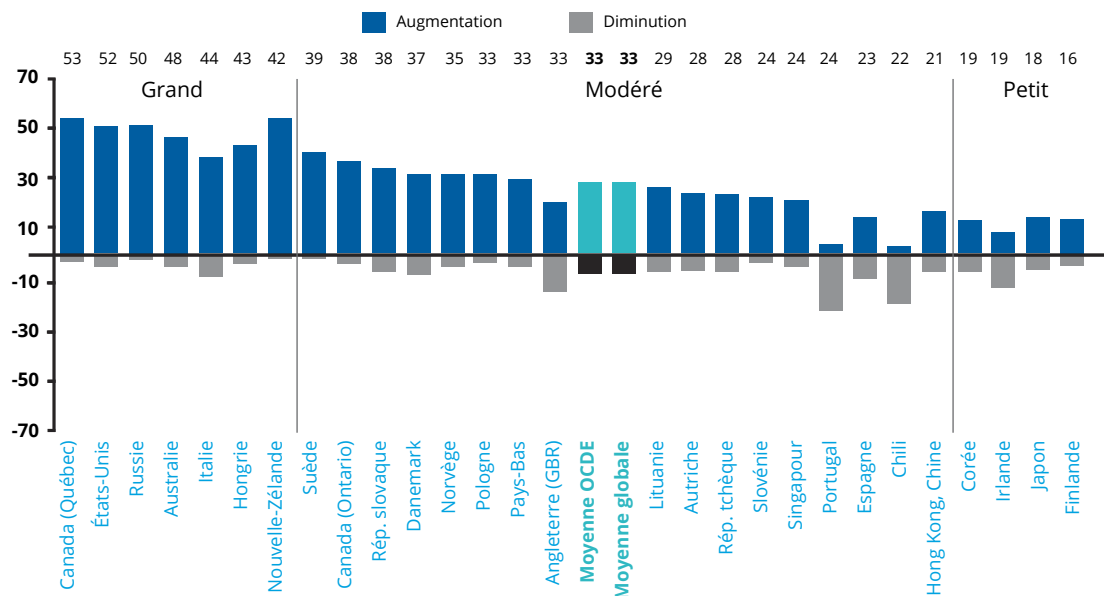
L'omniprésence du numérique entraîne de multiples transformations dans toutes les sphères de l'activité humaine, mais surtout, il modifie la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. Les communications et les relations entre les personnes, les organisations et les institutions s'en trouvent aussi profondément transformées. Le numérique a également des répercussions considérables sur les modes d'intégration sociale et de participation à la vie citoyenne, particulièrement chez les jeunes, généralement de fervents utilisateurs des technologies mobiles.

D'un point de vue éducatif, l'enjeu du numérique va au-delà de la technologie, car il interpelle la mission de l'école québécoise, qui est d'*instruire*, de *socialiser* et de *qualifier*. Le système éducatif doit pouvoir former des citoyennes et des citoyens aptes à maîtriser les possibilités, et assurer un accès optimal aux ressources éducatives numériques et aux outils technologiques appropriés. L'accès au numérique est aussi un vecteur important d'inclusion, d'équité et d'égalité des chances en vue d'une insertion réussie dans la société et d'une vie professionnelle active.

Pour que l'ensemble du système éducatif du Québec bénéficie du potentiel offert par le numérique, le Ministère met actuellement en œuvre le Plan d'action numérique. Celui-ci vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie. Notons d'ailleurs que de 2006 à 2016, le Québec a connu une progression plus rapide de l'usage du numérique dans ses écoles primaires et secondaires que celle de tous les pays de l'OCDE. Cette progression s'est par ailleurs accélérée dans le contexte de la pandémie avec le passage à l'enseignement à distance.

3. Institut de la statistique du Québec (octobre 2018). « Niveau de scolarité et revenu d'emploi » dans Données sociodémographiques en bref, vol. 23, n° 1.

Innovation dans l'utilisation des TIC dans les établissements (2006-2016)



Source : OCDE (2019), Mesurer l'innovation dans l'éducation 2019 : Quels changements dans les pratiques scolaires, p. 110

Le Ministère adhère aux orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale et contribue activement à l'atteinte de ses objectifs. Le numérique représente aussi un important levier de communication et de collaboration avec ses clientèles, ses partenaires et l'ensemble des citoyennes et citoyens. Il ouvre de nouvelles voies d'information qui peuvent enrichir sa connaissance de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs opinions.

Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

L'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est une valeur qui reçoit une adhésion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles, tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Elle a aussi des effets positifs sur la persévérance, car elle stimule la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir. Grâce aux valeurs qu'elle véhicule en lien avec la participation, l'esprit d'équipe, le respect des autres et le respect des règles, la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air contribue de plus à la socialisation.

L'offre de services doit prendre en considération les besoins particuliers de certaines personnes, comme les personnes handicapées, les aînés, les personnes à faible revenu, les immigrants, les Autochtones, les membres de communautés culturelles et les personnes vivant dans un milieu rural ou un territoire éloigné.

Les infrastructures

Au fil des décennies, l'état des établissements scolaires s'est détérioré, mais la dégradation des bâtiments s'est accélérée de façon significative dans les dernières années, une condition défavorable au développement et à la réussite des élèves de tous âges. Les besoins en construction, en rénovation et en agrandissement se sont accrus à un rythme qui, aujourd'hui, place le gouvernement devant une urgence d'agir.

Des investissements considérables doivent être rapidement consentis pour assurer aux élèves d'aujourd'hui et de demain des milieux de vie et d'apprentissage sains et sécuritaires, où ils pourront développer leurs talents et réaliser leurs ambitions. Toutes et tous doivent bénéficier des meilleures conditions pour se développer, apprendre et réussir.

Contexte interne

L'examen du contexte organisationnel fait ressortir deux éléments qui ont une incidence déterminante sur la capacité du Ministère à réaliser pleinement sa mission et à atteindre les objectifs de son plan stratégique. Ils sont relatifs, d'une part, aux ressources humaines et, d'autre part, aux ressources informationnelles.

L'expertise des personnes et la compétence organisationnelle

Comme toutes les organisations, le Ministère a des défis considérables à relever pour maintenir et développer l'expertise des gestionnaires et du personnel et, conséquemment, assurer la compétence organisationnelle nécessaire à la réalisation de la mission ministérielle. À cet égard, l'attraction, la formation et la rétention du personnel dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence sur le marché de l'emploi constituent certainement un enjeu incontournable.

La compétition sur le marché de l'emploi ainsi que l'évolution des centres d'intérêt des jeunes générations à l'égard de leur vie professionnelle confèrent à l'attractivité de l'administration publique une dimension particulièrement importante. Pour assurer la transmission et le développement des compétences, le Ministère doit être perçu et reconnu comme étant un lieu de travail motivant, caractérisé par l'excellence et l'innovation, et qui favorise l'accomplissement personnel et professionnel dans l'atteinte de résultats significatifs pour les clientèles et la société québécoise.

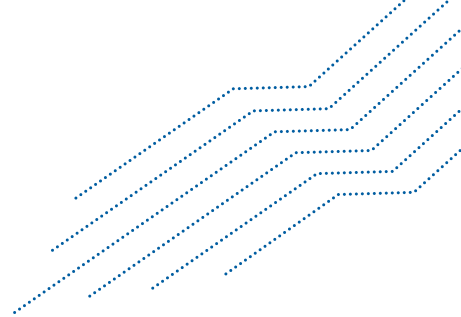
La valeur stratégique des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle stratégique dans le pilotage du système éducatif, le développement des politiques publiques, des programmes et des services. Elles offrent un énorme potentiel qui doit être mis en valeur au bénéfice des clientèles et de la collectivité. Les informations sur les résultats scolaires, les diverses statistiques socioéconomiques et toutes les données probantes pertinentes sont indispensables au Ministère pour définir des orientations conséquentes et proactives au regard des besoins et des attentes des clientèles et de la population.

De plus, ces ressources représentent aussi un vecteur central et intégrateur de la capacité organisationnelle, d'où la nécessité de développer une intelligence informationnelle pour en exploiter tout le potentiel. L'utilisation optimale des ressources informationnelles implique par ailleurs des responsabilités tout aussi importantes et essentielles, soit l'obligation d'en assurer une gestion sécuritaire, éthique et responsable.

L'accessibilité et la diffusion d'une information de qualité sont d'autant plus importantes que le rôle du Ministère dans le développement du système éducatif implique de nombreux partenaires qui ont besoin de cette information. Celle-ci permet une compréhension commune des enjeux et devient une condition de succès à l'élaboration de stratégies efficaces pour les clientèles, les citoyennes et les citoyens.

CHOIX STRATÉGIQUES



L'importance de la réussite éducative dans le développement social, culturel et économique du Québec, la diversité des personnes et des besoins, l'évolution démographique, l'omniprésence du numérique, les besoins considérables en infrastructures scolaires et, de façon générale, les attentes citoyennes à l'égard du système éducatif sont les éléments clés du bilan stratégique du Ministère. Ceux-ci conditionnent le contexte d'intervention du Ministère et des réseaux sous sa gouverne, et renvoient à des réalités imbriquées dans le tissu social et le quotidien des personnes, des communautés et des organisations.

Si elles posent des défis majeurs, ces nouvelles réalités offrent aussi des voies de développement et d'innovation qui peuvent enrichir la trajectoire éducative des personnes et favoriser l'atteinte de leur plein potentiel. Pour le Ministère, ce bilan stratégique met en évidence deux grands enjeux qui constitueront les vecteurs de l'action ministérielle au cours des prochaines années :

- L'inclusion et la réussite de toutes et de tous
- La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Enjeu 1 :

L'inclusion et la réussite de toutes et de tous

Un enjeu lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car elles sont directement liées à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

Les principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui gouvernent notre système éducatif doivent être appliqués d'abord aux enfants, car le chemin vers la réussite commence tôt et se poursuit tout au long de la vie. Pour favoriser la réussite à tous les ordres d'enseignement, le système éducatif doit aussi soutenir et accompagner toutes les personnes, celles plus douées comme celles qui éprouvent des difficultés et leur famille. Au secondaire, une attention particulière doit être portée aux écarts de réussite entre certains groupes d'élèves jugés plus vulnérables et qui exigent une intervention rapide, adaptée et soutenue tout au long de leur parcours éducatif.

Orientation 1

Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, de la compétence numérique et de celles plus directement associées à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement
- La diplomation et la qualification
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

1^{er} axe d'intervention :

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT

Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle implique non seulement les membres de l'équipe-école et différents partenaires, mais au premier chef les parents. L'intervention précoce permet de dépister des difficultés en bas âge et de réaliser les actions judicieuses qui s'imposent au bon moment et par les bonnes personnes. Elle permet d'offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de la personne, ce qui favorise sa capacité d'apprendre et de réussir.

Hormis l'évolution des besoins des élèves, il importe de considérer une volonté grandissante des parents de s'impliquer tant dans la réussite de leurs enfants que dans l'amélioration de la vie scolaire. Cette volonté d'engagement exige des encadrements différents de ceux qu'offre la structure actuelle des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

Parmi les mesures phares du gouvernement, l'implantation des classes de maternelle 4 ans ainsi que l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves figurent parmi les plus significatives. Leurs cibles annuelles seront ajustées selon l'évolution de différents facteurs liés à la demande et aux conditions de mise en œuvre. Le projet des classes de maternelle 4 ans, en cours de réalisation, a un statut particulier puisqu'il contribuera à l'atteinte d'un objectif commun que poursuit le ministère de l'Éducation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille, soit de réduire la vulnérabilité des enfants au Québec. Par ailleurs, le gouvernement fera un suivi rigoureux de l'évolution du nombre de enseignantes, professionnelles et techniques qui interviennent en soutien aux élèves, avec le souci d'offrir les meilleurs services.

Objectif 1.1

Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre total de classes de maternelle 4 ans <i>Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif interministériel de réduction du taux de vulnérabilité des enfants</i>	2018-2019 394	660	1 010	1 410	1610
Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)	2017-2018 1600	1 540	980	1 000	130

2^e axe d'intervention :

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

La diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Ils sont, à cet égard, les indicateurs d'impact les plus probants. Ceux-ci ne doivent cependant pas masquer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés. Les principes d'équité et d'égalité des chances nous conduisent à analyser ces écarts et à prendre les moyens pour les réduire le plus possible.

Par ailleurs, la littératie est un facteur déterminant de la réussite, car cette compétence fondamentale assure la progression des personnes dans leur trajectoire éducative. Il est important de déceler tôt les élèves qui rencontrent des difficultés, et l'épreuve de 4^e année du primaire est un moment opportun pour le faire. De 2009 à 2013, les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture ont progressé de 80,8 % à 86,9 % ⁴. Il est essentiel de maintenir cette progression dans les prochaines années pour atteindre la cible ultime de 90 % en 2030.

À cet égard, il subsiste des ressources informationnelles auxquelles le Ministère n'a pas pleinement accès, notamment les résultats aux épreuves obligatoires des élèves du primaire (4^e et 6^e année) et du secondaire (2^e année) qui marquent la fin d'un cycle. Cette situation nuit au développement de politiques publiques, de programmes ou de mesures qui seraient pertinents et mieux ciblés. Des modifications à la *Loi sur l'instruction publique* ont été apportées en février 2020. Au printemps 2021, le Ministère s'est engagé dans des travaux qui lui permettront d'avoir accès aux résultats des épreuves obligatoires et à des données centralisées.

4. Les collectes de données pour cet indicateur ont été réalisées sur la base d'un échantillon d'épreuves transmises par les organismes scolaires.

Les Premières Nations et les Inuits

Les Autochtones ont un taux de diplomation généralement moins élevé que les allochtones. Des facteurs de diverses natures peuvent expliquer les difficultés scolaires des Autochtones : méfiance des parents à l'égard des établissements scolaires québécois, expérience des pensionnats autochtones, langue d'enseignement qui n'est pas leur langue maternelle, mobilité territoriale, conditions socioéconomiques souvent précaires, écart dans les types d'établissements scolaires sur communautés et hors communautés. De plus, la plupart des Autochtones doivent quitter leur communauté pour poursuivre leurs études, ce qui représente un risque plus élevé de décrochage scolaire en raison notamment du choc urbain et du déracinement culturel.

Le ministère de l'Éducation développera une approche particulière auprès des Premières Nations et des Inuits pour s'assurer de la mise en place d'actions et de projets culturellement pertinents et sécurisants qui répondront aux enjeux et aux réalités qui leur sont propres. Cela se traduira par des plans d'action qui touchent des vecteurs essentiels de la réussite comme les langues et les cultures autochtones, l'accessibilité à l'éducation et l'éducation à la réconciliation, ainsi que l'adaptation des programmes aux réalités autochtones.

Par ailleurs, dans la continuité des orientations gouvernementales récentes, et pour que les élèves du Québec soient sensibilisés aux réalités autochtones ainsi qu'à l'éducation à la réconciliation, le Ministère planifiera l'ajout de contenu autochtone au sein des programmes en éducation, élaboré de concert avec les partenaires autochtones.

Objectif 1.2.

Accroître la réussite des élèves

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire⁵ <i>Suivi annuel par diplôme et par qualification</i>	2017-2018				
• Global après 5 ans	72,7 % (Cohorte 2013)	73,3 % (Cohorte 2015)	74,3 % (Cohorte 2016)	75,3 % (Cohorte 2017)	76,2 % ME 4,4 % (Cohorte 2018)
• Global après 7 ans PEVR	81,8 % (Cohorte 2011)	83,0 % (Cohorte 2013)	83,5 % (Cohorte 2014)	84,0 % (Cohorte 2015)	84,5 % (Cohorte 2016)
Réduction des écarts de réussite <i>(en points de %, après 7 ans)</i>	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2013	Cohorte 2014	Cohorte 2015	Cohorte 2016
• Garçons et filles PEVR	8,5	7,3	6,7	6,1	5,6 ME 2,2
• EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement) PEVR	30,2	27,8	26,6	25,3	24,1 ME 5,0
• Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement) PEVR	8,2	7,4	7,0	6,5	6,2 ME 1,2
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans	Année 2015-2016 Suivi jusqu'en 2017-2018 81,7 %	Année 2017-2018 Suivi jusqu'en 2019-2020 82,0 %	Année 2018-2019 Suivi jusqu'en 2020-2021 82,3 %	Année 2019-2020 Suivi jusqu'en 2021-2022 82,6 %	Année 2020-2021 Suivi jusqu'en 2022-2023 82,9 % ME 0,6
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR	2018-2019 12,1 %	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 % ME 1,3
Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4^e année du primaire dans le réseau public PEVR	2013 86,9 %	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %

5. Les cibles après 5 et 7 ans sont globales, avec un suivi réalisé annuellement selon le type de sanctions pour mener les enfants vers l'obtention de diplômes et la poursuite d'études supérieures (selon leurs centres d'intérêt et leurs possibilités).

3^e axe d'intervention :

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir a comme objectif de faire augmenter, d'ici 2027, la proportion de la population qui fait le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres d'au moins 10 %, et de 20 % chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie. La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air a non seulement une incidence positive sur la persévérance et la réussite, mais elle favorise aussi l'inclusion des personnes dans un groupe ou une communauté.

Le taux de pratique d'activités physiques, sportives de loisir et de plein air repose principalement sur l'accessibilité des infrastructures, des sites et des équipements. Le gouvernement réaffirme l'importance de proposer une offre de services de qualité qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. Une expérience positive et sécuritaire a une forte incidence sur la fréquence et la récurrence de cette pratique.

Par ailleurs, le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est important, tant pour le rayonnement international du Québec que pour l'exemplarité de leurs efforts. Leur réussite est inspirante pour les jeunes, et l'excellence sportive est une valeur positive à promouvoir, d'autant plus que la performance du Québec sur les scènes nationale et internationale est déjà très enviable. Le résultat visé pour les prochaines années est d'augmenter la proportion des médailles remportées par des athlètes québécois par rapport à la moyenne obtenue lors de cinq dernières éditions des Jeux olympiques et des Jeux du Canada. Les Jeux olympiques d'été 2021 et d'hiver 2022 ainsi que les Jeux du Canada d'été 2022 et d'hiver 2023 représentent les indicateurs les plus probants pour la mesure de la performance de nos athlètes⁶.

Objectif 1.3.1

Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge	2017				
• Chez les 12 à 17 ans	54,5 %	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
• Chez les 18 ans et plus	54,6 %	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %

6. L'année de tenue des Jeux a été ajustée en tenant compte des impacts de la pandémie.

Objectif 1.3.2

Soutenir l'excellence sportive

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
• Jeux olympiques d'été	32,1 %	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux (pandémie)	33,7 %	
• Jeux paralympiques d'été	39,2 %			41,2 %	
• Jeux olympiques d'hiver	49,9 %			52,4 %	
• Jeux paralympiques d'hiver	4,2 %			4,4 %	
• Jeux du Canada d'été	19,4 %			---	20,4 %
• Jeux du Canada d'hiver	27,1 %			---	28,4 %

Note : Par rapport à la planification stratégique originale, certaines cibles ont été déplacées, lorsque les jeux ont été annulés en raison de la pandémie.

Enjeu 2 :

La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Un enjeu lié à un environnement propice à la prestation des services éducatifs

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Cela passe principalement par l'amélioration des services, leur qualité et les conditions dans lesquelles ils sont proposés.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et de nombreuses activités. Ces services doivent se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs répondant aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Les milieux de vie et d'apprentissage doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance, le vivre-ensemble et le bien-être. En outre, ils doivent permettre le développement de compétences personnelles et sociales favorables à la santé globale.

Orientation 2

Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

La qualité des milieux de vie et d'apprentissage, pour toutes les clientèles et sur tout le territoire, est une des conditions essentielles à la réussite et un vecteur d'équité et d'égalité des chances. Cette qualité résulte de la combinaison optimale d'un ensemble d'éléments à la fois matériels et immatériels qui produiront un effet favorable sur l'engagement des personnes dans leur parcours éducatif.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- Le bien-être et l'engagement à l'école
- Le personnel enseignant
- Les infrastructures

1^{er} axe d'intervention :

LE BIEN-ÊTRE ET L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE

Bien que la classe soit un lieu privilégié pour l'acquisition de nombreuses compétences favorables au bien-être, de nombreux apprentissages se réalisent également hors de la classe. Les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes, que ce soit à l'enseignement ordinaire, à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Ces activités favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité, et développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe. Elles s'inscrivent dans la mission de socialisation de l'école québécoise et dans le registre des compétences du 21^e siècle.

Objectif 2.1

Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	2018-2019 25 %	2019-2020 37 %	2020-2021 48 %	2021-2022 57 %	2022-2023 65 %
Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	Début en 2019-2020	2019-2020 25 %	2020-2021 48 %	2021-2022 100 %	2022-2023 100 %

2^e axe d'intervention :

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DU RÉSEAU SCOLAIRE

Le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que la profession enseignante est pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle et le professionnalisme du personnel enseignant sont adéquatement soutenus et reconnus. La profession enseignante doit être davantage valorisée à plusieurs égards : elle doit, d'une part, attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur choix de carrière.

D'abord, la formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit aussi intégrer des dimensions, à la fois sociales et technologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et les compétences qu'elle requiert. La diversité des personnes et des besoins est aussi une dimension qui doit être prise en considération pour adapter les pratiques éducatives et pédagogiques aux capacités et aux caractéristiques socioculturelles des personnes.

Le Ministère entend déployer en ce sens un ensemble de mesures pour répondre aux besoins liés au contexte de rareté de la main-d'œuvre en apportant des solutions aux problèmes de recrutement, d'insertion professionnelle et de rétention du personnel enseignant. À cet égard, les réalités propres à la région montréalaise feront l'objet d'une attention particulière. La santé et le bien-être du personnel enseignant font également partie des préoccupations ministérielles, notamment en ce qui concerne la pratique d'activités physiques.

Ces mesures devraient induire une hausse du nombre d'inscriptions au programme de formation ainsi que du nombre de permis d'enseigner, de brevets d'enseignement et de tolérances d'engagement. La première hausse témoigne des effets d'attraction à plus court terme des mesures, tandis que les autres reflètent, à plus long terme, la consolidation des choix professionnels de celles et de ceux qui amorceront leur formation ou qui y sont déjà engagés.

Par ailleurs, le Ministère portera aussi une attention particulière à d'autres catégories d'emploi dont la contribution à la réussite des élèves est essentielle, notamment le personnel d'encadrement, de soutien technique et professionnel.

Objectif 2.2

Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	19 642 ⁷ inscriptions en 2018-2019	10 %	5 %	5 %	5 % ME 2,5 %
Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	7395 documents délivrés en 2017-2018	10 %	5 %	5 %	5 % ME 2,5 %

3^e axe d'intervention :

LES INFRASTRUCTURES

L'amélioration des infrastructures, notamment dans le réseau scolaire, passe non seulement par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, mais aussi par des solutions architecturales ou d'ingénierie. L'aménagement des espaces doit favoriser les échanges et les rencontres, les lieux d'apprentissage devraient être ouverts, modulables et permettre l'intégration des nouvelles technologies. Un apport de lumière et d'ensoleillement, une ouverture sur l'environnement naturel font aussi partie des caractéristiques recherchées. L'environnement interne doit offrir une saine qualité de l'air, et l'utilisation de systèmes de chauffage et de climatisation minimisant l'émission de gaz à effet de serre doit être privilégiée, de même que l'utilisation d'énergies renouvelables. L'environnement extérieur doit offrir des surfaces dures, des zones ombragées et des espaces verts.

L'état des bâtiments est mesuré par un indice de vétusté physique qui est mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor. Étant donné qu'il est impossible d'intervenir simultanément sur l'ensemble des infrastructures, il est important de préciser que les cibles relatives à l'état des bâtiments du réseau scolaire doivent inclure dans leur mesure la dégradation continue de bâtiments jusqu'en 2023.

Par ailleurs, le taux annuel de réalisation des investissements mesure les sommes dépensées au cours d'une année. Ainsi, s'il arrive que des sommes prévues pour une année financière ne soient que partiellement dépensées en raison de délais ou de reports liés à divers facteurs, celles-ci sont reportées à l'année suivante, ce qui explique qu'un taux annuel de réalisation puisse excéder 100 %.

7. La valeur de référence a été mise à jour afin de mieux refléter le nombre réel d'inscriptions en 2018-2019. Source : ministère de l'Enseignement supérieur, données auditées dans le cadre de la production du rapport annuel de gestion 2020-2021.

Objectif 2.3

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant ⁸ PEVR	2018-2019 47,5 %	46 %	47 %	48 %	50 % ME 2 %
Taux annuel de réalisation des investissements ⁹ en ajout d'espaces pour le réseau scolaire	2017-2018 58 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour le réseau scolaire	2017-2018 129,7 % ¹⁰	80 %	80 %	80 %	80 %

4^e axe d'intervention :

L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Le Ministère met actuellement en œuvre son Plan d'action numérique, qui est guidé par la vision « d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie ». Dans ce contexte, deux grands projets inscrits au Plan d'action numérique font ressortir des actions qui visent, plus précisément, à ce que l'usage des technologies numériques soit lié à des pratiques adaptées et innovantes sur les plans de l'enseignement et de l'apprentissage, et que ces technologies soient accessibles et partagées : la modernisation des épreuves ministérielles, par la mise en place d'une plateforme inclusive de gestion d'épreuves ministérielles numériques, et la mise en ligne de la Plateforme nationale de ressources éducatives numériques, qui permettra d'accroître le nombre de ressources rendues accessibles au réseau scolaire.

8. L'indicateur fait référence à l'indice de vétusté physique (IVP). Il est ensuite mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor pour déterminer l'indice d'état (très bon, bon, satisfaisant, mauvais ou très mauvais).

9. Correspond au pourcentage des dépenses effectuées (dépenses réelles dans les états financiers) par rapport aux enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures (données estimées révisées annuellement).

10. Cet indicateur incluait dans sa valeur de départ la portion « enseignement supérieur ». Avec le retrait de cette portion la valeur de départ passe de 107 % à 129,7 %.

Objectif 2.4

Innovier dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de progression du nombre d'épreuves ministérielles en mode numérique	0 (sur un total de 294 épreuves ministérielles)	---	---	---	9,9 % ME 1,75 %
Taux de croissance des ressources rendues accessibles au réseau scolaire par l'intermédiaire de la Plateforme nationale de ressources éducatives numériques	2020-2021 30 000 ressources	---	---	---	10 %



TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2019-2023 - Mise à jour
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MISSION

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

VISION

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

VALEURS

- Les valeurs inhérentes au système éducatif québécois : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- Les valeurs de l'administration publique québécoise : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- Les valeurs relatives à l'action ministérielle : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes et de tous
Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIF		INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1	Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves*	1	Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	2018-2019 394	660	1 010	1 410
			Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction du taux de vulnérabilité des enfants.				1610
1.2.1	Accroître la réussite des élèves	2	Nombre de nouveaux intervenants et intervenantes en soutien aux élèves (ajout annuel)	2018-2019 1600	1 540	980	1 000
		3	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 5 ans	2017-2018 72,7 % (cohorte 2013)	73,3 % (cohorte 2015)	74,3 % (cohorte 2016)	75,3 % (cohorte 2017)
		4	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans PEVR	81,8 % (cohorte 2011)	83,0 % (cohorte 2013)	83,5 % (cohorte 2014)	84,0 % (cohorte 2015)
		5	Écart de réussite entre garçons et filles PEVR	8,5	7,3	6,7	6,1
		6	Écart de réussite entre EHDAA et élèves ordinaires (réseau public seulement) PEVR	30,2	27,8	26,6	25,3
		7	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées (réseau public seulement) PEVR	8,2	7,4	7,0	6,5
		8	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	Année 2015-2016, suivi fait jusqu'en 2017-2018 81,7 %	Année 2017-2018 suivi fait jusqu'en 2019-2020 82,0 %	Année 2018-2019 suivi fait jusqu'en 2020-2021 82,3 %	Année 2019-2020 suivi fait jusqu'en 2021-2022 82,6 %
		9	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR	2018-2019 12,1 %	11,9 %	11,7 %	11,5 %
		10	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public PEVR	2013 86,9 %	87,1 %	87,2 %	87,3 %
		11	Pourcentage de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour les 12 à 17 ans	2017 54,5 %	59,3 %	60,4 %	61,5 %
1.3.1	Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	12	Pourcentage de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour les 18 ans et plus	54,6 %	56,9 %	57,4 %	58,0 %
		13	Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions			
1.3.2	Soutenir l'excellence sportive		• Jeux olympiques d'été	32,1 %	Aucuns jeux	Aucuns jeux (Pandémie)	33,7 %
			• Jeux paralympiques d'été	39,2 %			41,2 %
			• Jeux olympiques d'hiver	49,9 %			52,4 %
			• Jeux paralympiques d'hiver	4,2 %			4,4 %
			• Jeux d'été du Canada	19,4 %			Aucuns jeux
			• Jeux d'hiver du Canada	27,1 %			20,4 %
							28,4 %

Enjeu 2 : La qualité des milieux de vie et d'apprentissage
Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIF		INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1	Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes*	14	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	2018-2019 25 %	37 %	48 %	57 %
		15	Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	Début en 2019-2020	25 %	48 %	100 %
2.2	Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire*	16	Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	2018-2019 19 642	10 %	5 %	5 %
		17	Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	2017-2018 7 395	10 %	5 %	5 %
2.3	Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures*	18	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	2018-2019 47,5 %	46 %	47 %	48 %
		19	Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espace	2017-2018 58 %	80 %	80 %	80 %
		20	Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour le réseau scolaire	2017-2018 129,7 %	80 %	80 %	80 %
2.4	Innover dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique.	21	Taux de progression du nombre d'épreuves ministérielles en mode numérique	2020-2021 0 (sur un total de 294 épreuves ministérielles)	---	---	---
		22	Taux de croissance des ressources rendues accessibles au réseau scolaire par l'intermédiaire de la Plateforme nationale de ressources éducatives numériques	2020-2021 30 000 ressources	---	---	---

PEVR fait référence à un indicateur qui doit être pris en considération dans les [plans d'engagement vers la réussite](#) des centres de services scolaires (CSS) et des commissions scolaires anglophones ou à statut particulier (CS).

* objectif lié à des priorités gouvernementales.

